

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 19 (1885)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Per.

85686

Le Rambeau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Avril 1885.

Ce journal paraît une fois par mois.

*On s'abonne chez M^{re} le Dr Guillaume à Neuchâtel au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.10 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.*

LES SOURCES DES GORGES DE LA REUSE

Dans les Numéros du 1^{er} Juillet et du 1^{er} Août 1883 nous avons exposé à nos lecteurs le système de M. l'ingénieur Ritter concernant l'alimentation de Neuchâtel et Chaux-de-Fonds au moyen des sources des Gorges de la Reuse, connues en partie déjà de chacun, ou découvertes par lui en amont du Champ-du-Moulin.

Une Commission avait été nommée par le Grand Conseil pour rapporter sur la question d'utilisation des forces hydrauliques de la Reuse et d'alimentation de Neuchâtel, soit par le système Ritter, soit par celui de la Société des Eaux au moyen des sources de Combe-Garrot.

Cette Commission avait rapporté défavorablement sur les deux systèmes pour ce qui concerne l'utilisation des forces de la Reuse, qu'elle prétendait inutile ou prématurée, et conseillait, pour l'alimentation de la ville, d'amener à Neuchâtel, à mi-hauteur, sans pompage, les eaux de Combe-Garrot et d'en pomper une partie au moyen des forces du Seyon pour alimenter la ville-haute. La Commission prétendait que les sources de Combe-Garrot jaugeaient en régime ordinaire plus de 18000 litres par minute et que les sécheresses exceptionnelles ne réduiraient le volume qu'à 9000 litres.

Elle prétendait, d'autre part, que les sources du Champ-du-Moulin (dites sources Ritter) ne jaugeaient que 6524 litres en temps ordinaire et qu'on ne pouvait compter que sur 3000 litres pendant les sécheresses.

Donc 9000 litres à Combe-Garrot et 3000 au Champ-du-Moulin. Cette théorie ruinait complètement la thèse soutenue par M. l'ingénieur Ritter.

Mais celui-ci, fort de ses études basées sur des faits - et non sur des hypothèses - sur des calculs étayés de chiffres observés, de facteurs indiscutables et non sur des suppositions empiriques ou des affirmations de haute fantaisie, comme le rapport de la Commission en est, dit-il, bonde, protesta énergiquement contre les conclusions de la Commission. Dans une brochure intitulée "Reculade au Progrès" il attaqua vigoureusement le rapport de cette dernière, de plus il lutta non-seulement par brochure ou au

moyen de conférences devant le public, mais provoqua encore les membres de la Commission devant la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, ainsi érigée en véritable tribunal scientifique.

Ayant assisté aux séances de cette société, nous avons dû, quoique prévenus en faveur des opinions de la Commission d'experts, reconnaître que la plupart des argumentations de M. Ritter restèrent sans réponse possible de la part de ses adversaires, et il prouva certainement qu'il connaissait hydrologiquement les Forges de la Reuse aussi bien que personne et que ce qu'il avait avancé et calculé était fondé sur des bases inattaquables et bien définies. Ces séances de la Société furent certainement des plus mouvementées et des plus intéressantes que l'on puisse citer depuis nombre d'années et rappelaient les beaux jours du temps d'Agassiz à propos des débats sur les glaciers, et les luttes en conférences publiques sur les antiquités lacustres entre les Desor et les Rougemont. Toutefois, une sanction faisait encore défaut: la nature n'avait point encore dit son mot, ni tranché le débat.

La Commission, par son rapporteur, affirmait que la sécheresse réduirait les sources Ritter de 3^{me} degré à presque néant, tandis que celles de Combe-Garrot de 1^{er} degré - et les plus belles, disait la Société des Eaux, que l'on puisse citer comme sources dites Vaudoises - devaient résister supérieurement.

Mais, à peine les débats clos et les adversaires rentrés sous leur tente, une sécheresse sans pareille dans nos annales commence et cela après un hiver sans neige. Nous avons assisté en 1884 à l'épreuve la plus rude que nous ayons subie depuis presque un siècle comme disette d'eau. Il semble vraiment que nos hydrologues garrotistes et anti-garrotistes ont sacrifié aux dieux infernaux pour que le Ciel ferme à jamais ses cataractes et nous prive de ses ondées, même des plus mesquines, afin de mettre à l'épreuve les abondantes et invariables fontaines dont ils se sont faits les champions.

En effet, la sécheresse a parlé et définitivement parlé cette fois. Qui avait donc raison? La chose est assurément intéressante à connaître. Voici ce que des chiffres, et des chiffres sans conteste, ont répondu:

Les 18000 litres de Combe-Garrot furent réduits à 3109 litres, soit 5891 litres de moins que le minimum prévu.

Les 6524 litres des sources Ritter donnèrent par contre 7721 litres comme moyenne; au lieu de 3000 litres annoncés comme minimum elles donnèrent 6245 litres, soit 108 % de plus, c'est-à-dire presque la quantité prévue pour les eaux ordinaires.

Résumé

L'action de la sécheresse { Système de la Société des Eaux: 200 % en moins.
Système Ritter: 108 % en plus.

Il est évident qu'après de pareils résultats le débat se trouvait clos et qu'il ne restait plus qu'à mettre en pratique l'application du système Ritter.

C'est ce qu'ont fait les Municipalités: celle de Chaux-de-Fonds en achetant, déjà

le 10 Mars, soit au commencement de la forte sécheresse, six des belles sources de la rive gauche de la Renne, soit environ le tiers du total des eaux, et celle de Neuchâtel en achetant, en automne, c'est-à-dire après la sécheresse, les sources de la rive droite plus une de la rive gauche, soit environ les deux autres tiers.

Le partage est ainsi fait conformément à ce que M. Ritter n'a jamais cessé de conseiller et de prôner dans ses combinaisons, savoir $\frac{1}{3}$ pour Chaux-de-Fonds et $\frac{2}{3}$ pour Neuchâtel.

Dans le prochain Numéro, nous donnerons les résultats des jaugeages opérés des diverses sources, les courbes comparatives qui en résultent, enfin un résumé de l'intéressante communication faite par M. Ritter à la Société des sciences naturelles, comme conclusion à toute cette si attrayante et si importante question des eaux pour notre pays.

Un clubiste.

CONTES POPULAIRES NEUCHATELOIS

IV

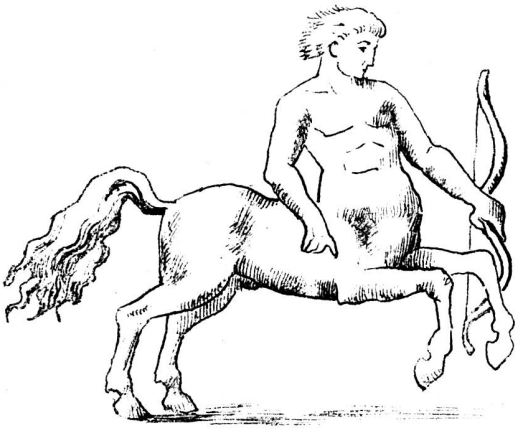
LE CAVALIER

Un gentilhomme, porteur d'un message du duc de Bourgogne pour le comte de Neuchâtel, chevauchait solitaire sur un chemin rocailleux côtoyant une vallée isolée et déserte de notre Surax. Quelquefois un coq de bruyère, dérangé dans son repos, s'envolait à l'approche du voyageur, troublant pour quelques instants, par le bruit de ses ailes, le silence solennel des forêts de sapins, dont le soleil se couchant à l'horizon colorait les troncs de reflets dorés.

Enfin notre cavalier aperçoit une ferme de belle apparence, du toit de laquelle s'é-

chappe une fumée blenâtre indiquant les apprêts d'un souper rustique, et, excitant alors de l'espérance son destrier exténué de fatigue, il ne tarde pas à arriver devant cette habitation, dont la bourgeoise était assise sur un banc adossé à la muraille, près de la porte du logis. Soulevant son





chapeau de feutre de sa main gantée de buffle, le cavalier lui demanda poliment si elle pourrait l'héberger, attendu qu'il ne lui était plus possible d'atteindre Henchâtel le soir même, l'étape étant de trop longue durée.

— « Cela m'est complètement impossible ! » répond la bonne femme à cette demande.

— « Et pourquoi donc ? » continua l'étranger impatienté.

— « Parce que vous ne pourriez pas entrer par la porte du logis, elle est beaucoup trop basse. »

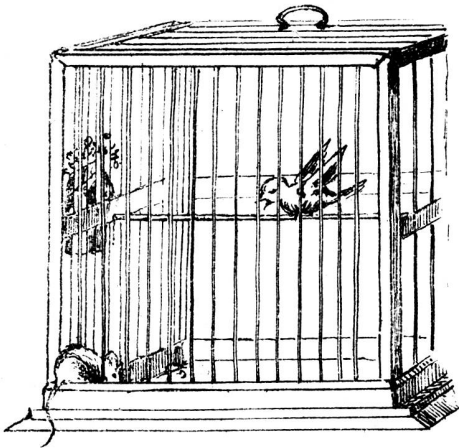
Le cavalier mettant alors pied à terre, la femme étonnée s'écrie : « Ah ! puisque cela se **démonte** (se sépare en deux parties) vous pouvez entrer ; mon mari reviendra bien-tôt pour vous tenir compagnie ; le souper va être servi et l'on vous préparera un bon lit. Quant à l'autre moitié de votre individu on la mettra à l'écurie. »

Voyant un cheval pour la première fois de sa vie, la bonne paysanne, dans sa simplicité, avait cru que le cavalier et son cheval formaient un tout inséparable dans le genre des centaures de la fable.

Un ancien clubiste.

DEUX FINS TRAGIQUES

Dans la nuit du 25 Février, à une heure assez avancée, un paisible habitant de Henchâtel fut réveillé en sursaut par un bruit insolite venant de la cage de son chardonneret. Celui-ci poussait des cris aigus qui ne trahissaient rien moins qu'une violente colère menaçant d'avoir un dénouement tragique. Quelle ne fut pas la surprise du propriétaire de



l'oiseau lorsque, ayant immédiatement allumé sa lampe, il vit une souris dans la cage ! La petite mignonne ne s'attendait pas, cela va sans dire, à une pareille démonstration et avait l'air tout effaré. Le chardonneret, l'œil en feu et les plumes hérissées, protestait donc à sa manière, et non sans raison, contre cette violation de domicile qui pourrait bien être suivie de quelque autre délit. Il fallait à tout prix ou infliger à l'intruse une bonne correction, ou couper court, d'une autre manière, à ses visites nocturnes. Cette dernière

idée prévalut, car, d'un bond, il se précipite sur la souris qui se disposait à manger des graines au fond de la cage, l'enlève d'un coup de griffe et la transporte à l'étage supérieur de sa demeure. Là commence alors une vraie boucherie. Les cris perçants puis les faibles gémissements de la souris se font entendre, mais l'oiseau reste sourd à ces supplications et termine son œuvre destructive en ouvrant à coups de bec le cou de la victime, qui ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Quant au chardonneret, bien qu'il fût incontestablement maître du champ de bataille, il expira le lendemain, par suite de cette mauvaise nuit.

J. B.

